



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2607

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vernaison

objet : Requalification de la rue Peronnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2607**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Requalification de la rue Peronnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet de requalification de la rue du Peronnet est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

La rue du Peronnet se situe dans un quartier enclavé de la Ville de Vernaison. La voie dessert beaucoup de logements sociaux de la Commune gérés par deux bailleurs différents et se termine actuellement en impasse.

Le stationnement au sein du quartier est très contraint et force les habitants à occuper l'espace public de façon anarchique. La collecte des ordures ménagères est rendue difficile du fait de la voie en impasse, des dépôts sauvages sont observés.

La présente demande concerne donc une individualisation d'autorisation de programme afin de prendre en charge les travaux d'aménagement.

II - Projet

Le projet prévoit la reprise de l'emprise de voirie sur la partie existante de la rue du Peronnet et le bouclage de la rue du Peronnet sur la rue du Port Perret.

L'ouverture de la rue du Peronnet permet la mise en sens unique de la voie et une amélioration de l'organisation du stationnement de surface sur l'espace public. Des plateaux traversant seront réalisés à chaque intersection pour éviter des vitesses excessives de la part des usagers dans un quartier d'habitat résidentiel.

Le projet prévoit la pose de silos enterrés pour la gestion des ordures ménagères afin de faciliter l'activité des services de la collecte sur le quartier.

III - Calendrier prévisionnel

- délibération du Conseil de la Métropole : mars 2018,
- consultation/procédure d'appel d'offres : mars à août 2018,
- travaux de voirie : octobre 2018 à juin 2019.

IV - Montage financier

Une autorisation de programme (AP) a été mise en place en 2017 au titre de l'AP études à hauteur de 46 000 € TTC.

Le montant total du projet est estimé à 1 234 350 € TTC au budget principal, 100 000 € HT au budget annexe des eaux et 291 700 € HT au budget annexe de l'assainissement pour l'ensemble des postes de dépenses ; le ratio est de 160 €/mètres carrés.

Les coûts de fonctionnement prévisionnels sont estimés à 2 265 € par an, comprenant le nettoyage de l'espace, et les éventuelles futures dégradations de voirie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Peronnet à Vernaison.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme (AP) n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant total de :

- 1 188 350 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 100 000 € en 2018,
- . 1 088 350 € en 2019, sur l'opération n° 0P09O5368,

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 234 350 € TTC, compte tenu de l'AP études déjà mise en place pour un montant de 46 000 € TTC,

- 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 100 000 € en 2018, sur l'opération n° 1P09O5368,

- 291 700 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 100 000 € en 2018,
- . 191 700 € en 2019 sur l'opération n° 2P09O5368.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.